

LUTTE CONTRE LES RONGEURS

Chacun de nous à un rôle à jouer contre la prolifération des rats.

La Ville d'Auxerre réalise des actions de lutte curatives et préventives contre cette espèce.



DÉRATISATION : QUI FAIT QUOI ?

- **Sur le domaine public**, le service Santé/Hygiène de la ville d'Auxerre pose des appâts « rodenticides » dans les réseaux souterrains et les parcs et jardins.
- **Sur le domaine privé**, la lutte incombe au propriétaire. Il est préconisé de s'adresser à un prestataire de la 3D (Dératisation, Désinsectisation, Désinfection)
- Dans les parties communes des habitations, il appartient au syndic de copropriété de procéder à la dératisation (et aux désinsectisations).

Les administrés peuvent s'adresser au service Santé Hygiène pour tous renseignements et conseils.

DÉRATISATION : CONSEILS PRATIQUES

- Déposez vos ordures ménagères conformément au règlement de collecte des déchets de la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- Ne jetez pas de nourriture sur la voie publique
- Ne nourrissez pas les animaux (pigeons, chats...)
- Entretenez vos caves, greniers et réseaux d'assainissement privés
- Equipez de grilles les aérations, les vide-sanitaires, les soupiraux..., et veillez à leur maintien en bon état
- Débroussailliez et entretenez vos espaces verts
- Limitez les abris de stockage (de bois ou autre)
- Soyez vigilant si vous possédez un poulailler. Ces équipements attirent les rongeurs
- Alertez le service Santé/Hygiène en cas de présence de rats : sante.hygiene@auxerre.com ou 03 86 52 39 06